

*+ 2° ? Les Val-de-Marnais,
le climat et l'environnement,
1780-2021*

Exposition des Archives départementales du Val-
de-Marne 2021-2022

Atelier #10 du "Cycle Sobriété énergétique"
organisé par l'AREC

1

ENJEUX ET CONTEXTE DE RÉALISATION

Contexte

Une exposition conçue en partenariat avec la Direction de l'Accompagnement à la Transition Ecologique et Solidaire (DACTES) inscrite dans le plan Air, climat, énergie du département du Val-de-Marne

Une exposition en deux volets :

- Episode 1 : 1780-1945, présenté de mars 2021 à octobre 2021
- Episode 2 : 1945-2021, d'avril à décembre 2022.

Enjeu

Participer à l'explicitation d'une préoccupation majeure, le réchauffement climatique, dans sa dimension historique et à l'échelle locale, dans les limites de l'actuel Val-de-Marne

2

LES INTENTIONS

Les intentions :

- Apprécier sur la longue durée les dynamiques qui ont contribué au phénomène du réchauffement climatique d'origine anthropique dans notre territoire ;
- Replacer l'homme, à travers ses choix de société et de développement, au cœur de l'enjeu climatique et, partant, environnementaux.

Comment ?

En retraçant les évolutions économiques, démographiques, politiques et techniques qui ont accompagné la mise en place d'un modèle de développement auquel est attribué l'entrée dans l'anthropocène

Récit :

A la période pré-industrielle : une société « écologique » ? utilisant des sources d'énergie « renouvelables », préoccupée par la conservation de la nature, ne générant pas de déchets (récupération, tri, recyclage).

A la période industrielle : essor démographique, de la production, de la pression exercée sur l'environnement, libéralisation des pollutions.

Seconde période industrielle et conflits mondiaux : intensification de ces dynamiques.

3

UNE SÉLECTION D'ŒUVRES



à Paris, chez Dopter, r. S^t Jacques, 21.

Lith. de Dopter. Déposit.



CHATEAU DE VINCENNES.

(Vue prise de l'Entrée du Bois.)

Commune de Villeneuve St Georges.

Liste des personnes qui sollicitent l'autorisation
de ramasser le bois mort dans la forêt de Senart.

VILLENEUVE ST GEORGES ARCHIVES
MUNICIPALES 1844

N° 20

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Montant des contributions payés par les sollicitants
1	Arpentinier la veuve	0 ^f --
2	Chelles Jean (la femme)	2, 5
3	Faurais (la veuve)	1. 69
4	Houdailles (la veuve)	0 ^f --
5	Soudelat (la femme)	4. 4
6	Lebeau (la femme)	0 ^f --
7	Legar (la femme)	0 ^f --
8	Lecœur Julien (la veuve)	2, 5
9	Lecœur Christophe (la femme)	1, 06 p. 79
10	Nollot Jean Baptiste (la femme)	1, 06 p. 81
11	Picard (la veuve)	0 ^f --
12	Punier amiable (la femme)	1, 06 p. 81 1, 06 p. 71
13	Piat Jean (la femme)	1, 06 p. 71
14	Roselet Casimir (la femme)	1, 06 p. 87
15	Urbain Jean (la femme)	0 ^f --

Arrêté la présente liste à quinze noms

Le maire de Villeneuve St Georges

J. Courau

Certifié exact par le Procureur.

Villeneuve St Georges le 29 9 br. 1844

Magin





DESCENTE DU PONT DE CHARENTON

Desiné d'après nature par Gillet; gravé par Noël, élève de Demarteaus.

à Paris chez Noël, frères, rue St Jacques N^o. 16, et rue des Prêtres St Germain L'auxerois, N^o. 22.

Dép. à la Bib. imp^{le}

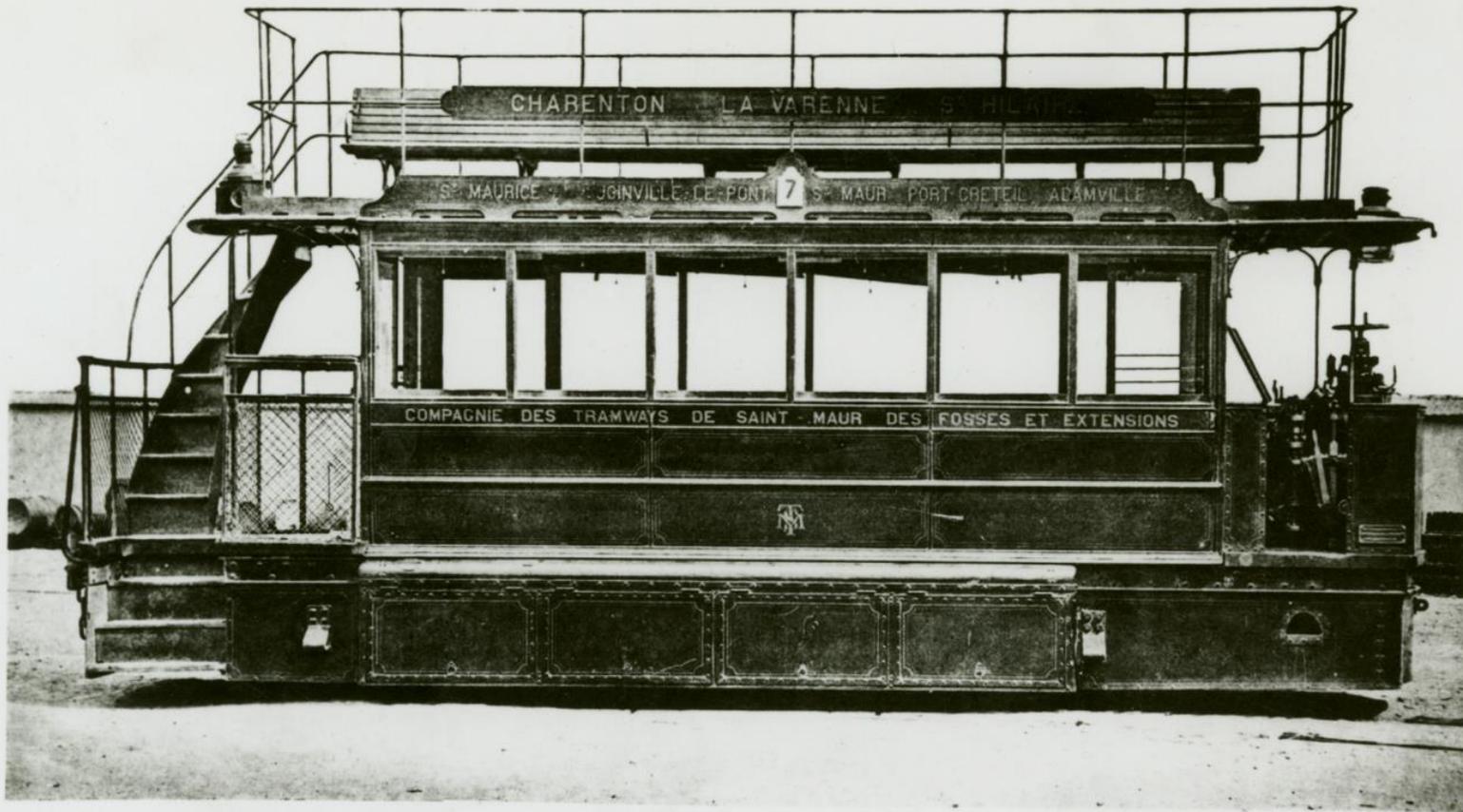
J. B. Huot. Aqua fort.



Les Carrières à Charenton



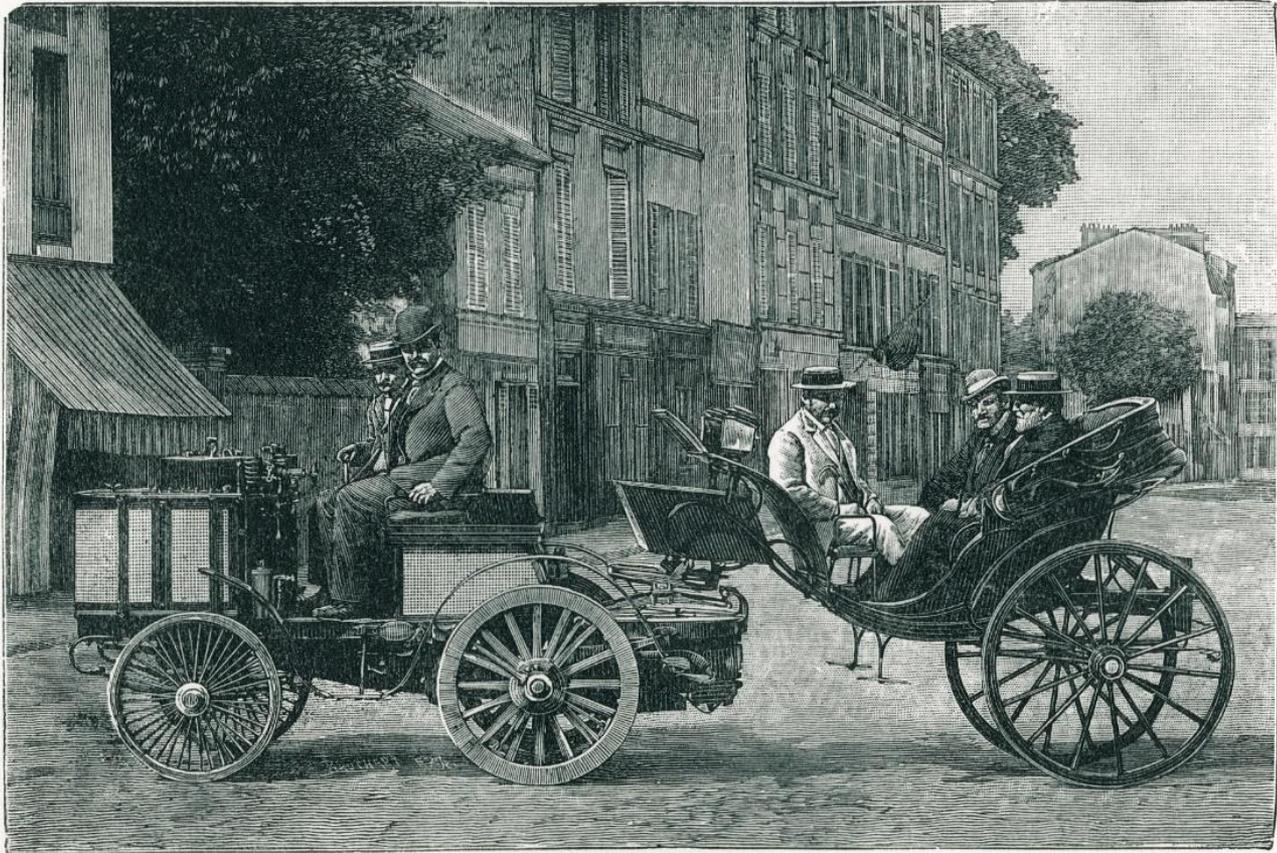
INAUGURATION DE LA LOCOMOTIVE ROUTIERE DE CHAMPIGNY; dessin de M. Desroches - Valnay.



Héliotype H. Racle, 73, rue Claude-Bernard, Paris

N° 63

Voiture automobile à air comprimé (Système Mékarski), construite pour la Compagnie des Tramways de Saint-Maur-des-Fossés et extensions





Collection Durieux

Santeny. - Entrée du Village

3 - VITRY-SUR-SEINE (Seine)
La Place de la Gare et l'Autobus électrique. C. M.



1580.
JOINVILLE-le-PONT
Perspective
du Pont E. M. 2



non répon
surgent
N. J.

Requête adressée par M.M. les Employés P.L.M.
à Monsieur le Maire de Villeneuve St Georges.

Monsieur le Maire.

Plusieurs fois déjà des Employés du Chemin de fer
P.L.M., ont été blessés ou injuriés par les cyclistes passant sur le trottoir
défini le passage à niveau demandant accès dans la gare de
Villeneuve St Georges jusqu'aux bûchers de V. St Georges.

Comme dernière Monsieur Ciellet, sous Chef de
manutentions était renversé et blessé par un cycliste et a été de
ce fait, obligé de suspendre son travail pour remettre sa santé.

Monsieur Bortley, préparé à la manutentions était
apprehendé par deux cyclistes malmené, injurié et assigné devant
le tribunal de Corbeil, où ces derniers ont été condamnés de leur
peine.

Le dimanche, 10 courant, vers 9 heures 30 du matin,
le sieur Combier, préparé à la distribution, rentrait de son
service, et se fit percuter par un cycliste venant de côté de Paris,
qui ne l'avait pas averti de son arrivée sur lui. Il en résulte
de cela et comme ce Monsieur était suivi de plusieurs autres, ceux-
ci firent fait et cause pour lui, tombèrent sur son nez, malheur
colligé Combier et à temps de pointer lui obvièrent la figure.

Nous vous prions donc, Monsieur le Maire,
de bien vouloir faire interdire le passage sur le trottoir désigné,
à M.M. les Cyclistes, afin d'assurer notre sécurité et celle nos
Concitoyens de Villeneuve St Georges, et éviter tout conflit de ce genre
qui malheureusement, se renouvelle trop souvent.

Dans l'espérance que vous voudrez bien faire
avoir à notre demande, agréer, Monsieur le Maire, l'assurance
des sentiments distingués et vos administrés.

Le groupe de Employés signataires.

Fait à Villeneuve St Georges le 15 Mai 1896



Sonto et
Chaumiés

A Fillonneuve-S^t Georges, le 31 juillet 1901

Département
de
Seine et Oise

Rapport du Conducteur subdivisionnaire.

Arrondissement Monsieur Ourtau, Adjoint municipal à Fillonneuve-S^t Georges,
des Sud. Est a présenté au Conseil de cette localité, dans sa séance du 13 juin
dernier, une plainte de divers habitants de l'Avenue de Ferrière (Route
Subdivision nationale n^o 5) demandant, qu'en raison de divers accidents causés
de Fillonneuve par les cyclistes, on exige de ceux-ci la stricte observation de l'Article
Saint Georges qui a limité leur circulation aux seuls parties des accotements amé-
nagés en pistes cyclables, mais l'a par contre interdite sur les
trottoirs sis dans l'agglomération.

Numéro
du
Rapport
d'ordre

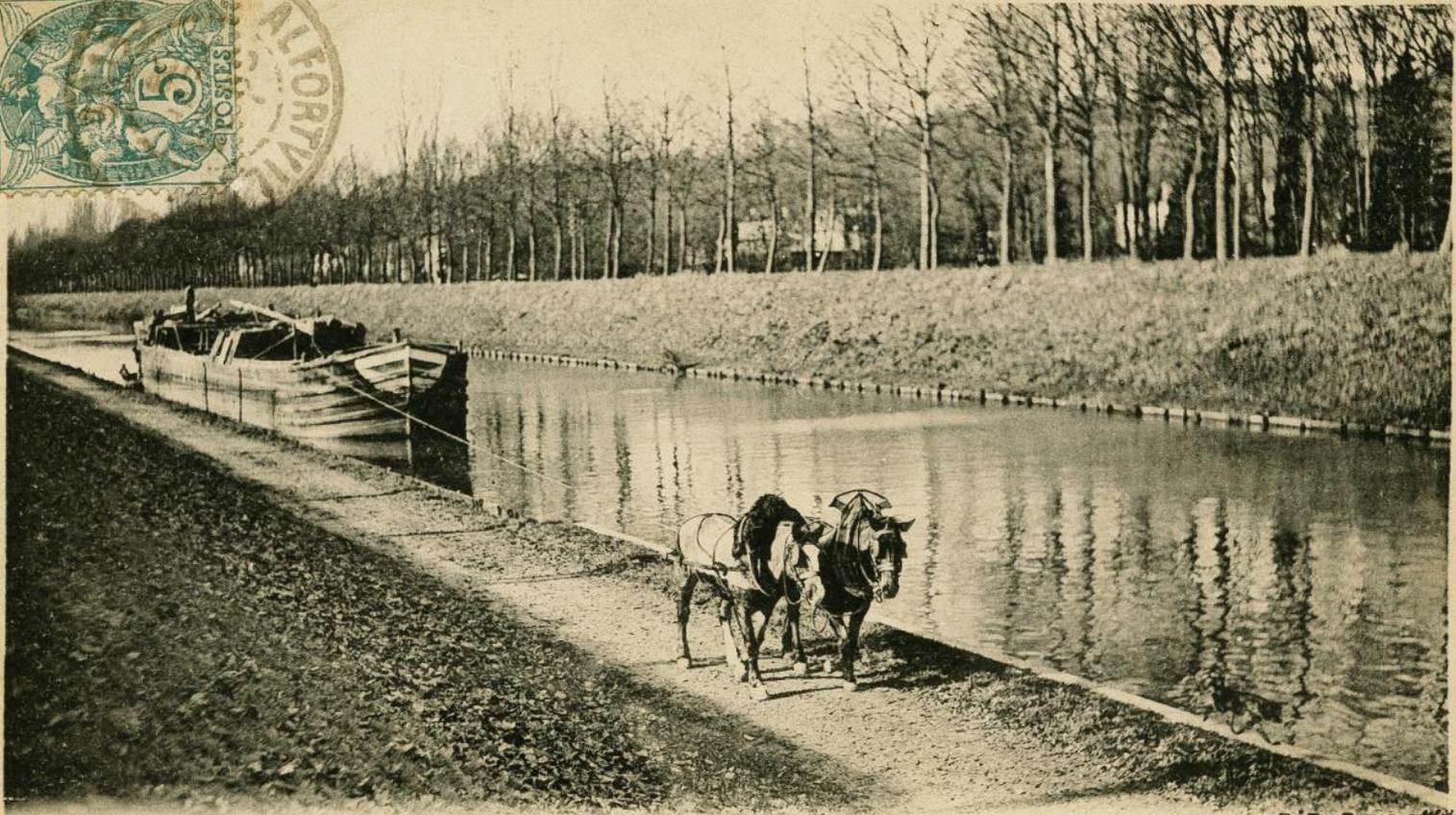
196 Inq.
355

En vue de donner satisfaction à cette plainte, d'ailleurs très
fondée, le rapporteur après avoir décrit la situation des lieux a
proposé de reporter une certaine longueur de la piste (200^m environ)
du côté gauche, qui est bordé de maisons et très fréquenté par les
cyclistes, sur le côté droit, peu fréquenté et longe par les terrains
de la Compagnie F. & M.

Le Conseil municipal a adopté cette solution et demande que
la dépense qui entrainerait ce changement d'assiette soit supportée
par le Coving Club.

Travaux
Approuvés
le renvoi
ci-dessus.

Avant que nous ait été par notre Chef cette délibération, nous
avons été saisi, à titre de délégué de la Société précitée, du projet
du Conseil et après avoir reconnu que les travaux d'aménagement
de la nouvelle piste se bornaient à des abaissements et relèvements
en divers points, de bandes de trottoirs, n'entraînant qu'une dé-
pense d'environ 25 francs, nous avons demandé et obtenu du
Coving Club qu'il les fait à sa charge. La modification désirée
par le Conseil municipal de Fillonneuve-S^t Georges a été entre prise
il y a quelques jours, elle est aujourd'hui réalisée et nous propo-



B. F., PARIS 

8

A Gallet

Saint-Maurice — Le Halage



VILLE D'ARCUEIL**STATIONNEMENT
des voitures**

Le Maire d'Arcueil **rappelle** aux usagers que, par application de l'article 28 de l'ordonnance générale de Monsieur le Préfet de Police en date du 15 Mars 1925, **il est interdit aux véhicules de toute nature de stationner des deux côtés de la voie publique** dans tous les cas où le stationnement rend impossible le passage simultané de deux files de voitures. **Le stationnement est alors obligatoire du côté des numéros pairs les jours pairs et du côté des numéros impairs les jours impairs.**

Ces dispositions devront être dorénavant observées sur tout le territoire de la Commune.

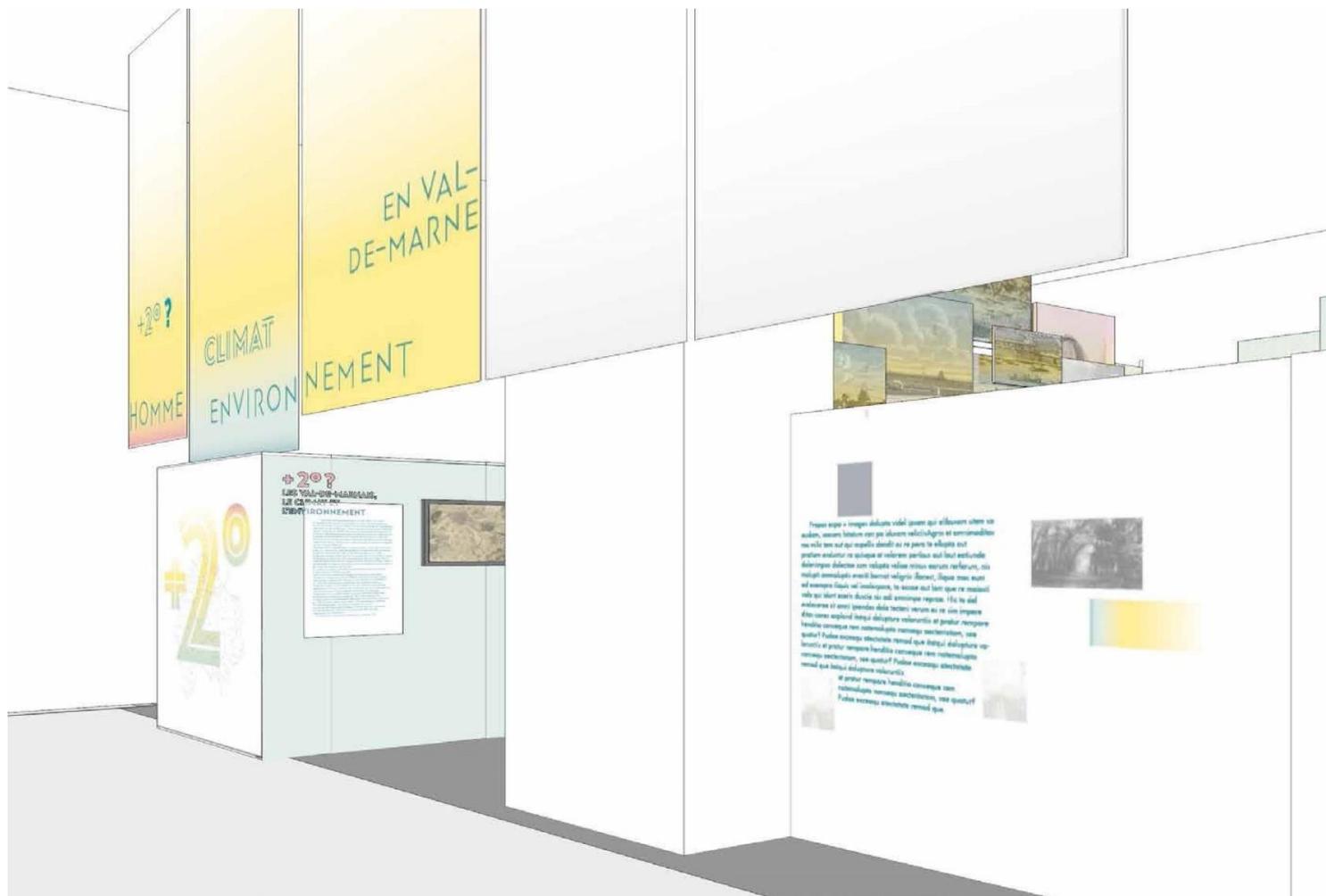
Le Commissaire de Police, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont concurremment avec les agents municipaux et chacun en ce qui le concerne, chargés d'assurer l'exécution de ce règlement qui sera publié et affiché.

Fait en Mairie d'Arcueil, le 25 Mai 1938.

Le Maire, M. SIDOBRE.



Introduction générale des deux volets et présentation de carte sous forme d'animation



Une scénographie qui permet une bonne compréhension du discours de l'exposition

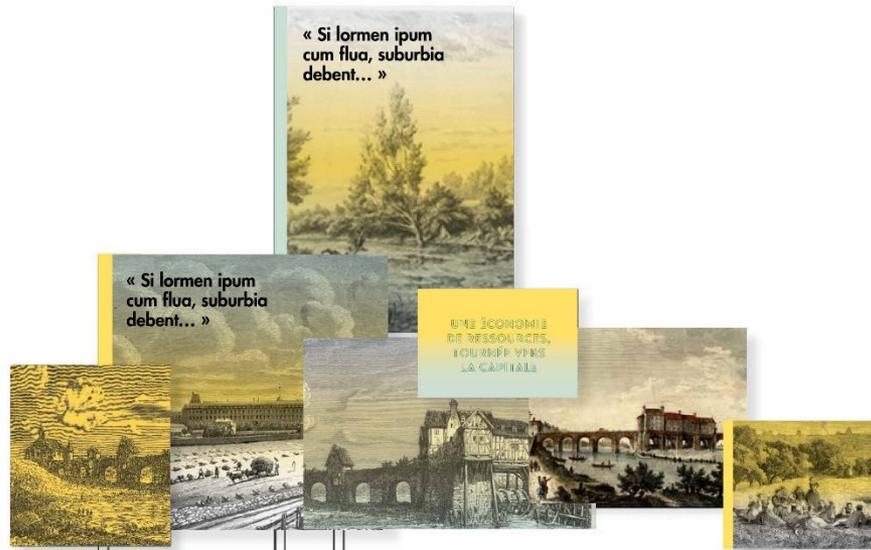


Accompagnement du visiteur dans son cheminement



Des grands totems qui forment des tableaux...

ELEVATION
1.C



Échelle : 1.20e

7

5. Détail
Le marchand
de falourdes
20cm

7. Choisi,
sur les bords
de la rivière de Seine

6. Château
de Vincennes
50cm

8. Moulin à noir
au petit Gentilly

13. Plan-terrier
des seigneuries

100 cm

9. Descente du
Pont de Charenton

11. Plan du Moulin
Saint-Antoine

12. Parchemin
relatif à la rente
du moulin

"*2e ? Homme, climat et environnement
en Val-De-Marne, 1780-2030"

Maitre D'ouvrage :
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
Hôtel du Département
94054

11/12/2020

Francois Payet - Architecte - 06 08 87 59 11
METAPHORES - 15 rue d'Estrée
75007 PARIS

Si vous avez des questions, n'hésitez pas
elodie.belkoff@valdemarne.fr

[“Plus deux degrés”, la nouvelle exposition des Archives départementales on
Vimeo](#)